

La crise de l'énergie impacte non seulement nos entreprises industrielles mais aussi de nombreux indépendants et PME. La chute du prix du gaz n'est probablement que temporaire et insuffisante pour retrouver les prix de 2021.

Beaucoup de particuliers, d'indépendants et d'entrepreneurs qui, sur les réseaux affichent leurs factures de gaz et électricité, appellent à l'aide.

Le gouvernement a décidé en septembre d'un "paquet de base" de 135 euros pour le gaz et 61 euros pour l'électricité pour les prochains mois (pour les contrats variables ou fixe d'après le 30/9, et en fonction aussi du revenu). Vu la prolongation décidée lors du conclave budgétaire, on parle d'une aide atteignant 1000 euros par ménage pour cet hiver.

Par ailleurs, il a été décidé d'augmenter le montant de l'allocation de 225 euros nets actuellement pour le mazout et le propane en vrac destiné au chauffage d'une habitation privée à 300 euros nets. Il est également prévu d'allonger les délais d'octroi de l'allocation au premier semestre 2023. Cette aide est essentielle pour les 20% de belges qui se chauffent principalement au mazout (et surtout +/- 50% % des Wallons se chauffent au mazout)

Ces mesures en faveur des ménages doivent permettre à amortir le choc des prix de l'énergie sur les factures.

La majorité n'a pas attendu l'Europe pour prendre d'autres mesures similaires à celles prises dans cadre de la crise du COVID-19. Certains à l'extrême gauche se sont offusqués de ces « cadeaux » offerts aux entreprises, ces propos sont totalement déplacés : en soutenant les entreprises, nous sauvons l'emploi et donc le pouvoir d'achat des travailleurs.

L'efficacité de ces mesures n'est plus à démontrer depuis la Crise Covid. **Grâce au chômage temporaire, au droit « passerelle », ainsi qu'aux délais de paiement pour les cotisations ONSS**, nous avons sauvé l'emploi dans de nombreux secteurs et maintenu en vie, entreprises et indépendants. Et c'est aussi cela qui a permis une reprise plus rapide de l'économie.

Raison pour laquelle une fois de plus, le gouvernement se tourne aujourd'hui vers ces mesures de sauvetage qui seront prolongées pour le 1^{er} trimestre 2023.

L'objectif est aussi d'accorder un peu de répit financier à nos concitoyens et nos entreprises dans le cadre des poursuites judiciaires dont ils font ou pourraient faire l'objet tout en gardant un équilibre acceptable pour les créanciers.

Comme cela avait été prévu pendant les crises aiguës du covid, le projet prévoit une augmentation de 20% des seuils des montants insaisissables pour permettre aux saisis

d'avoir plus de ressources financières pour faire face à hausse des prix de l'énergie tout en garantissant que leurs dettes continuent à être remboursées pour ne pas mettre les créanciers en difficulté financière.

Par ailleurs, nous soutenons **le focus** mis sur les entreprises grandes consommatrices d'énergie par la mise en place d'un moratoire ciblé pour leur permettre de continuer à travailler, éviter la faillite et la perte du tissu économique à court terme.